



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110926-15164-DE-1-1_0
Date de signature : 28/09/11
Date de réception : mercredi 28 septembre 2011
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2011.973**

Séance publique du

26 septembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : AUPA. AVENANT N° 2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2009/2011.**

Le 26/09/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 20/09/2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard GERACI à M. Alexandre GALLESE, Mme Sophie JOISSAINS à M. Victor TONIN, M. Christian LOUIT à M. Stéphane PAOLI, M. Henri MATAS à Mme Liliane PIERRON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Catherine SILVESTRE à M. Francis TAULAN

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Danièle BRUNET, M. Robert FOUQUET, Mme Catherine RIVET-JOLIN

**Secrétaire :** Yannick DECARA

M. Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 26/09/11

-----

**RAPPORTEUR** : M. Alexandre GALLESE

-

**Politique Publique** : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET** : AUPA. AVENANT N° 2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2009/2011. -  
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° 2009.0461 du 11 mai 2009, la Ville d'Aix-en-Provence a adopté une convention pluriannuelle 2009/2011 avec l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance.

Celle-ci précise dans son article 4 que chaque année, un avenant présentant le programme de travail de l'agence et le montant de la subvention allouée, sera soumis aux parties.

Le projet d'avenant ci-joint expose dans son article 2 le travail de l'année en cours et plus spécifiquement (paragraphe C) celui effectué pour la Ville d'Aix-en-Provence qui se traduit à l'échelle de la Commune par les actions suivantes :

- participation à l'animation des instances chargées d'élaborer le PLU d'Aix en Provence, contribution à la réalisation du diagnostic, du rapport de présentation et du PADD,
- propositions d'orientations et de principes d'aménagement concernant les secteurs à enjeux identifiés dans le pré-PADD de décembre 2009 (Constance, Puyricard, Célony...),
- études ponctuelles de secteurs présentant des problèmes d'urbanisme,
- suivi des grands projets (Plan Campus...),
- contribution à la mise en œuvre du PADD en matière de déplacements.

La contribution financière de la Ville reste de 215 000 € comme prévue dans la convention d'origine.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2009/2011 entre la Ville d'Aix-en-Provence et l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance.
- **CONFIRMER** que le montant 2011 de la contribution financière de la Ville s'établit à 215 000 €.
- **AUTORISER** Madame le Député Maire de la Ville d'Aix-en-Provence ou l'Adjoint délégué à la Planification Urbaine et à l'Urbanisme à signer cet avenant et tout document afférent à ce dossier.
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville à la ligne budgétaire 92820-6574-1743 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2011.973 - AUPA. AVENANT N° 2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2009/2011.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 45</b>
<b>Présents</b>	<b>: 41</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 7</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 45</b>
<b>Pour</b>	<b>: 45</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Odile BONTHOUX, M. Jean CHORRO, M. Alexandre GALLESE, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Stéphane PAOLI, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/09/2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

AVENANT N° 2  
A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2009 - 2011

\*\*\*\*\*

PROGRAMME DE TRAVAIL 2011  
ET PARTICIPATION FINANCIERE

\*\*\*\*\*

Entre les soussignés :

La Commune d'Aix en Provence, représentée par son Député Maire,

d'une part,

Et

L'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix – Durance (A.U.P.A.), représentée par son Président,

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet de l'avenant :

Conformément à l'article 4 de la convention pluriannuelle 2009 – 2011, il est prévu de passer chaque année un avenant pour définir le travail de l'année en cours et le montant de la contribution financière. La convention stipule : « Les montants prévisionnels garantis par la Commune ne pourront pas être inférieurs au montant de l'année 2009 (sauf cas prévus à l'article 8). ».

C'est pourquoi celui-ci précise le programme de travail partenarial 2011. Il définit aussi la contribution financière de la Commune d'Aix en Provence pour 2011.

## ARTICLE 2 – Programme de travail :

Au-delà de la poursuite des missions permanentes de l'Agence d'Urbanisme, notamment l'observation et la connaissance des territoires, l'échange des savoirs et le développement des partenariats, le programme de travail 2011 poursuit les actions engagées en 2010. Il est complété par de nouvelles actions qui répondent aux orientations définies par les partenaires de l'Agence. Celles-ci, qui relèvent principalement de l'aide à la décision, sont déclinées ci-après sur trois échelles de l'aménagement :

### A – L'échelle du territoire :

- Contribuer à la construction d'un projet de territoire
- Capitaliser les connaissances sur les mobilités en PACA : exploitation de l'Enquête Ménages Déplacements et des Enquêtes Cordons
- Contribuer à la mise en œuvre d'un modèle de déplacements tous modes sur l'ensemble de l'aire du projet de territoire
- Participer à l'étude de prospective territoriale régionale menée dans le cadre de la LGV PACA
- Participer à la constitution du Syndicat Mixte de Transports des Bouches du Rhône
- Participer à la mise en œuvre du schéma d'aménagement de l'enseignement supérieur
- Participer au suivi de l'insertion professionnelle des étudiants de l'enseignement supérieur

### B – L'échelle communautaire :

- Participer à l'élaboration du diagnostic du SCOT, proposer des scénarios de développement du territoire et contribuer à la rédaction du PADD
- Contribuer à la mise en œuvre de la politique générale de déplacements à l'échelle communautaire (participation aux Comités techniques des études de circulation, de restructuration des TC, de pôles d'échanges...)
- Contribuer à la révision du PDU et du PLH
- Contribuer à la mise en œuvre du Plan Campus
- Réaliser un atlas des équipements structurants de la CPA

### C – L'échelle des communes :

#### ➤ **Pour la Ville d'Aix en Provence :**

- participation à l'animation des instances chargées d'élaborer le PLU d'Aix en Provence, contribution à la réalisation du diagnostic, du rapport de présentation et du PADD,
- propositions d'orientations et de principes d'aménagement concernant les secteurs à enjeux identifiés dans le pré-PADD de décembre 2009 (Constance, Puyricard, Célony...),
- études ponctuelles de secteurs présentant des problèmes d'urbanisme,
- suivi des grands projets (Plan Campus...),
- contribution à la mise en œuvre du PADD en matière de déplacements.

➤ Pour les autres communes :

- Réaliser un diagnostic stratégique des zones d'activités de la commune de Vitrolles
- Aide à l'élaboration des projets communaux et aux démarches préalables aux révisions de POS/PLU
- Réalisation de schémas d'aménagement
- Définition des axes de travail avec les nouvelles communes adhérentes

ARTICLE 3 – Contribution financière :

Le montant de la subvention attribuée par la Commune d'Aix pour le programme de travail 2011 est de 215 000 €.

ARTICLE 4 – Modalités de préparation et de suivi du programme de travail :

En dehors des instances officielles de l'Association compétentes pour l'approbation du programme d'activités et son exécution, un comité technique composé des représentants de chacun des partenaires signataires d'une convention avec l'Association et de la direction de l'Association prépare et examine le suivi du programme de travail.

Il est rappelé que conformément à la convention pluriannuelle, Le compte rendu d'activités de l'exercice précédant doit être adressé à la Commune d'Aix en Provence avec la demande du deuxième versement.

ARTICLE 5 – Durée de l'avenant :

Le présent avenant prendra effet dès réception par le contrôle de légalité jusqu'à l'échéance de la convention pluriannuelle 2009 – 2011.

ARTICLE 6 – Modalités de règlement :

Les modalités de règlement restent inchangées et conformes à l'article 4 de la convention pluriannuelle à savoir :

- Au premier trimestre, 30 % du montant de la subvention de l'année précédente,
- Au deuxième trimestre, 50 % du montant voté pour l'année en cours,
- Au dernier trimestre, le solde.

Le versement du deuxième acompte se fera sur présentation de cet avenant signé par les parties.

Fait à Aix en Provence, le

**Le Député Maire**  
**de la Commune d'Aix-en-Provence,**  
**Maryse JOISSAINS-MASINI**

**Le Président de l'Agence d'Urbanisme**  
**du Pays d'Aix Durance**